

Le 6 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 septembre 2017 à 19h31, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :

Monsieur Gerald Badger

Monsieur Éric Courteau

Monsieur David Jr Crack

Monsieur Claude Gendron

Madame Sylvie Giroux

Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

2017-152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.15 à 8.19 à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1 De la session régulière du 7 août 2017
- Correspondance
- 5. Divers comités (S/O)
 - 5.1 Recommandation du comité CCU Demande de dérogation mineure par Jean-Guy Lussier pour le bâtiment commercial du 246 Route 116
 - 5.2 Recommandation du comité CCU Demande de dérogation mineure par 9159-9860 Québec Inc., représenté par James Shea, pour le bâtiment accessoire du 308 Route 116
- 6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
- Adoption de règlement et dispense de lecture (S/O)
 - 7.1 Avis de motion concernant le règlement numéro 544 visant à modifier le règlement de construction numéro 449 et ses amendements
 - 7.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 544 visant à modifier le règlement de construction numéro 449 et ses amendements
 - 7.3 Avis de motion concernant le règlement numéro 545 visant à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 447 et ses amendements
 - 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 545 visant à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 447 et ses amendements
 - 7.5 Avis de motion concernant le règlement numéro 546 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 et ses amendements
 - 7.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 546 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 et ses amendements
- 8. Affaires nouvelles et suivis
 - 8.1 Offre d'évaluation professionnelle avec SPE Valeur Assurable en collaboration avec PMA Assurances Ultima
 - 8.2 Approbation de la soumission de déneigement pour le chemin Coughlin
 - 8.3 Approbation de la soumission pour le déneigement du circuit numéro 1
 - 8.4 Approbation de la soumission pour le déneigement du circuit numéro 2
 - 8.5 Approbation de la soumission pour le déneigement du circuit numéro 3
 - 8.6 Report des vacances de la directrice générale
 - 8.7 Méchoui annuel de la Paroisse Ste-Bibiane
 - 8.8 Bison en Fête Municipalité de Saint-Claude
 - 8.9 Permanence de Jacques St-Pierre
 - 8.10 Parc Historique de la Poudrière de Windsor Invitation à la 21e édition du Vins et Fromages
 - 8.11 Collecte des feuilles d'automne
 - 8.12 Chemin du Camp chemin à céder
 - 8.13 L'Étincelle Publicité pour promouvoir l'achat local
 - 8.14 Congrès des élus FQM septembre 2017
 - 8.15 Approbation de la soumission des travaux de déneigement pour le chemin Knowles
 - 8.16 Marchethon Terry Fox Demande de don
 - 8.17 Maison de la famille Les Arbrisseaux Adhésion 2017-2018
 - 8.18 Invitation de monsieur Nick Fonda Livre



8.19 Varia

- 9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion: 2 octobre 2017

2017-153 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 **AOÛT 2017**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2017-154 DIVERS COMITÉS

2017-154-1 RECOMMANDATION DU COMITÉ CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR JEAN-GUY LUSSIER POUR LE BÂTIMENT COMMERCIAL DU 246 ROUTE 116

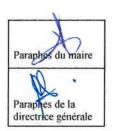
ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Lussier, propriétaire du 246 Route 116 à Canton de Cleveland, adresse une demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant non-règlementaire de son bâtiment commercial sur l'immeuble identifié sous le numéro de lot 5535475;

ATTENDU QUE la demande consiste à régulariser la marge de recul avant de 22,65 mètres du lot numéro 5535475, situé dans la zone ID-12, tel que démontré sur le certificat de localisation, préparé par Philippe Marin, arpenteur-géomètre, le 14 août 2017, sous le numéro 684 de ses minutes, dossier 17-155;

ATTENDU QUE

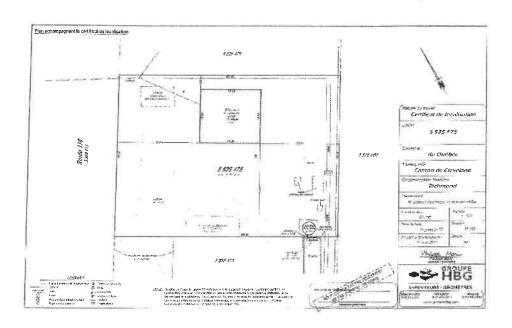
selon le règlement de zonage numéro 446, la marge de recul avant minimale exigée pour le bâtiment principal, à l'intérieur de la zone ID-12 est de 23 mètres;

ATTENDU QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU) recommande aux membres du conseil d'accepter la dérogation mineure pour ce lot;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accorder la dérogation mineure sur le lot 5535475, afin de régulariser la marge de recul avant de 22,65 mètres pour le bâtiment commercial du 246 Route 116.

Cette mesure est donc régularisée.



2017-154-2 RECOMMANDATION DU COMITÉ CCU – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR 9159-9860 QUÉBEC INC., REPRÉSENTÉ PAR JAMES SHEA, POUR LE BÂTIMENT ACCESSOIRE DU 308 ROUTE 116

ATTENDU QUE

la compagnie 9159-9860 Québec inc. représenté par monsieur James Shea, propriétaire du 308 Route 116 à Canton de Cleveland, adresse une demande de dérogation mineure concernant une marge de recul arrière non-règlementaire d'un bâtiment accessoire, identifié sous le numéro de lot 5535520;

ATTENDU QUE

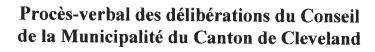
la demande consiste à régulariser la marge de recul arrière de 0,23 mètre du lot numéro 5535520, situé dans la zone ID-17, tel que démontré sur le certificat de localisation, préparé par Philippe Marin, arpenteur-géomètre, le 17 juillet 2017, sous le numéro 650 de ses minutes, dossier 17-106;

ATTENDU QUE

selon le règlement de zonage numéro 446, la marge de recul arrière minimale exigée pour le bâtiment accessoire, à l'intérieur de la zone ID-17 est de 1 mètre;

ATTENDU QUE

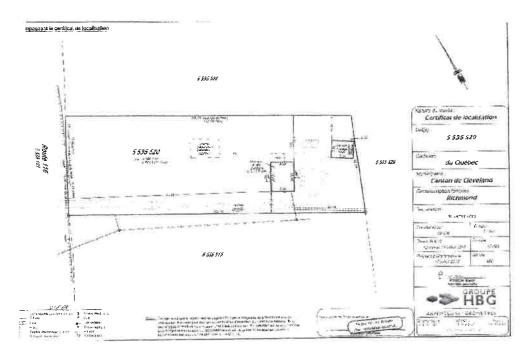
le comité de consultation d'urbanisme (CCU) recommande aux membres du conseil d'accepter la dérogation mineure pour ce lot;





EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu d'accorder la dérogation mineure sur le lot 5535520, afin de régulariser la marge de recul arrière de 0,23 mètre du bâtiment accessoire, situé au 308 route 116.

Cette mesure est donc régularisée.



2017-155 FINANCE

2017-155-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu que les comptes à payer au montant de 72 041,17\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés en modifiant le nom du fournisseur Rock Daigle pour la Corporation des Loisirs de Cleveland.

2017-155-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller David Jr. Crack, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 12 490,67\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 550,00\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

Paraphes de la directrice générale

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2017-155-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Monsieur Claude Gendron déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de ces dépenses puisqu'il est question du paiement des salaires, des déductions à la source et des dépenses d'emploi pour sa conjointe dans cette liste de comptes.

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu que les frais de déplacements au montant de 167,68\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'août 2017 au montant de 16 392,35\$ et les déductions à la source du mois de juillet 2017, au montant de 12 438,32\$.

2017-156 ADOPTION DE RÈGLEMENT ET DISPENSE DE LECTURE

*Les gens du public ont eu à leur disposition une copie des projets des règlements numéros 544, 545 et 546

2017-156-1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 544 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur Gerald Badger donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 544 modifiant le règlement de construction 449 et ses amendements dans le but :

- D'ajouter des normes portant sur les soupapes de sûreté;
- D'ajouter des normes portant sur les fosses septiques;
- D'ajouter des normes portant sur la profondeur des égouts.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2017-156-2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 544 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son

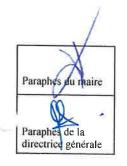
territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit

suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu

- D'adopter par la présente, le projet de règlement numéro 544 conformément à l'article 125 de la Loi;
- De fixer au 2 octobre 2017 à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.



2017-156-3 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 545 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 447 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur Eric Courteau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 545 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 447 dans le but :

• D'inclure des frais de 500 \$ pour l'étude d'un dossier.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2017-156-4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 545 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 447 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE

la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement sur les usages conditionnels et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

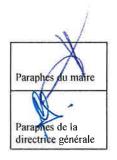
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger, et résolu unanimement :

- D'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 545 conformément à l'article 124 de la Loi;
- De fixer au 2 octobre 2017, à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

2017-156-5 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 546 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur Johnny Vander Wal donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 546 modifiant le règlement de zonage 446 dans le but :

- De permettre la présence de conteneurs sur un terrain vacant pendant la validité du permis de construction pour un bâtiment principal et/ou accessoire;
- De ne plus permettre certains usages résidentiels dans la zone RU-1;
- De modifier les plans de zonage et de contrainte de la municipalité afin de prendre en compte les nouvelles limites des zones de la municipalité suite à la rénovation cadastrale et l'annexion du lot 5 535 261 par la ville de Richmond;



• De retirer la norme concernant la marge de recul de 50 mètres d'un bâtiment agricole par rapport à l'emprise de rue.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

2017-156-6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 546 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE

la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement :

• D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 546 conformément à l'article 124 de la Loi;

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

OFFRE D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE AVEC SPE VALEUR ASSURABLE EN COLLABORATION AVEC PMA ASSURANCES ULTIMA

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette offre.

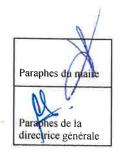
2017-157 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN COUGHLIN

ATTENDU QUE

la municipalité a procédé, par invitation, à une demande de soumission auprès de deux (2) entrepreneurs, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que pour le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin, pour une période d'un an ou trois ans;

ATTENDU QUE selon la recommandation de la directrice générale, le plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences établies lors des invitations;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire Monsieur Raymond Dunlavey propose un contrat de trois ans, au montant de 3449,25\$ par année, taxes incluses pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;



Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter la soumission de monsieur Raymond Dunlavey, en date du 23 août 2017, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin, au montant de 3449,25\$ par année, taxes incluses, pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

QUE les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

20 décembre 2017	1149,75 \$
15 mars 2018	1149,75 \$
15 mai 2018	1149,75 \$
20 décembre 2018	1149,75 \$
15 mars 2019	1149,75 \$
15 mai 2019	1149,75 \$
	,
20 décembre 2019	1149,75 \$
15 mars 2020	1149,75 \$
15 mai 2020	1149,75 \$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat avec cet entrepreneur.

2017-158 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET DE SES RÉSERVOIRS INCENDIE POUR LE CIRCUIT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offre pour des travaux de déneigement des

chemins municipaux et des réservoirs incendie du circuit numéro 1 de la municipalité ont été demandés dans un journal local ainsi que sur le système électronique SE@O;

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur a présenté sa soumission au bureau de

la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire est monsieur Jim Coddington et que

sa soumission est conforme au devis de l'appel d'offres pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et

des réservoirs incendie du circuit numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait le choix d'opter pour une des options

suivantes, à savoir ce qui suit :

OPTION « A » (pour une période d'exécution d'une année) **OPTION** « B » (pour une période d'exécution de trois années)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu d'accepter la soumission de monsieur Jim Coddington pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et des réservoirs incendie du circuit numéro 1 et d'opter pour l'option « B » qui représente une période d'exécution de trois années, le tout conformément au devis soumis et à la soumission reçue, à savoir ce qui suit :



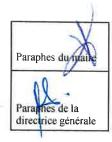
SAISON 2017-	2018					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 1	19,19	2 496,00 \$	47 898,24 \$	2 394,92 \$	4 777,85 \$	55 071,01 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemin	n Bédard	1	255,00 \$	12,75 \$	25,44 \$	293,19 \$
Chemin De la Rivière		1	310,00 \$	15,50 \$	30,93 \$	356,43 \$
		TOTAL POUR LA SAISON 2017-2018				55 720,63 \$

SAISON 2018-	2019					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 1	19,19	2 689,00 \$	51 601,91 \$	2 580,10 \$	5 147,29 \$	59 329,30 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemi	n Bédard	1	261,38 \$	13,07 \$	26,08\$	300,53 \$
Chemin De la Rivière		1	317,75 \$	15,89 \$	31,70 \$	365,34 \$
		TOTAL POUR LA SAISON 2018-2019				59 995,17 \$

SAISON 2019-	2020					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 1	19,19	2 889,00 \$	55 439,91 \$	2 772,00 \$	5 530,14 \$	63 742,05 \$
RÉSERVOIRS	SINCENDIE		•			
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemin	n Bédard	1	267,91 \$	13,40 \$	26,73 \$	308,04 \$
Chemin De la Rivière		1	325,69 \$	16,29 \$	32,49 \$	374,47 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2019-20	020	64 424,56 \$

OPTION B	GRAND TOTAL DU CIRCUIT 1 ET DES RÉSERVOIRS INCENDIE	180 140,36 \$
	POUR LES TROIS ANNÉES	

Et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat avec monsieur Jim Coddington, pour officialiser le tout.



2017-159 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET DE SON RÉSERVOIR INCENDIE POUR LE CIRCUIT NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offre pour des travaux de déneigement des

chemins municipaux et du réservoir incendie du circuit numéro 2 de la municipalité ont été demandés dans un journal local ainsi que sur le système électronique SE@O;

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur a présenté sa soumission au bureau de

la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire est monsieur Jim Coddington et que

sa soumission est conforme au devis de l'appel d'offres pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et

du réservoir incendie du circuit numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait le choix d'opter pour une des options

suivantes, à savoir ce qui suit :

OPTION « A » (pour une période d'exécution d'une année) **OPTION** « B » (pour une période d'exécution de trois années)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Jr. Crack, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu d'accepter la soumission de monsieur Jim Coddington pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et des réservoirs incendie du circuit numéro 2 et d'opter pour l'option « B » qui représente une période d'exécution de trois années, le tout conformément au devis soumis et à la soumission reçue, à savoir ce qui suit :

SAISON 2017-	2018					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 2	35,49	2 298,00 \$	81 556,02 \$	4 077,81 \$	8 135,22 \$	93 769,05 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU	CHEMIN	NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemin McLaughlin		2	205,00 \$	10,25 \$	20,45 \$	235,70 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2017-2	018	94 004,75 \$

SAISON 2018-	2019		_			
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 2	35,49	2 489,00 \$	88 334,61 \$	4 416,73 \$	8 811,38 \$	101 562,72 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE			7	t e	
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemin McLaughlin		2	210,12 \$	10,51 \$	20,96 \$	241,59 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2018-2	019	101 804,31 \$



SAISON 2019-	2020					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 2	35,49	2 688,00 \$	95 397,12 \$	4 769,86 \$	9 515,87 \$	109 682,85 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU	NOM DU CHEMIN		PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemin McLaughlin		2	215,37 \$	10,77 \$	21,49 \$	247,63 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2019-2	020	109 930,48 \$
OPT	ION B	GRAND TOTAL DU CIRCUIT 2 ET DU RÉSERVOIR INCENDIE			305 739,54 \$	

POUR LES TROIS ANNÉES

Et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat avec monsieur Jim Coddington, pour officialiser le tout.

2017-160 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET DE SES RÉSERVOIRS INCENDIE POUR LE CIRCUIT NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offre pour des travaux de déneigement des

chemins municipaux et du réservoir incendie du circuit numéro 3 de la municipalité ont été demandés dans un journal local ainsi que sur le système électronique SE@O;

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur a présente

un seul entrepreneur a présenté sa soumission au bureau de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire est monsieur Jim Coddington et que

sa soumission est conforme au devis de l'appel d'offres pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et

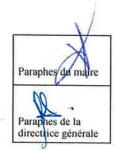
du réservoir incendie du circuit numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait le choix d'opter pour une des options

suivantes, à savoir ce qui suit :

OPTION « A » (pour une période d'exécution d'une année) **OPTION** « B » (pour une période d'exécution de trois années)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu d'accepter la soumission de monsieur Jim Coddington pour les travaux de déneigement des chemins municipaux et des réservoirs incendie du circuit numéro 3 et d'opter pour l'option « B » qui représente une période d'exécution de trois années, le tout conformément au devis soumis et à la soumission reçue, à savoir ce qui suit :



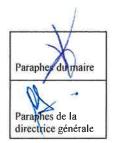
SAISON 2017-	2018					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 3	37,09	2 349,00 \$	87 124,41 \$	4 356,22 \$	8 690,66 \$	100 171,29 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemi	n Banfill	3	255,00 \$	12,75 \$	25,44 \$	293,19 \$
Chemin St-Cyr		3	410,00 \$	20,50 \$	40,90 \$	471,40 \$
		то	TAL POUR LA S	AISON 2017-2	018	100 935,88 \$

SAISON 2018-	2019					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 3	37,09	2 549,00 \$	94 542,41 \$	4 727,12 \$	9 430,61 \$	108 700,14 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE		*	,		
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemi	n Banfill	3	261,38 \$	13,07 \$	26,08 \$	300,53 \$
Chemin St-Cyr		3	420,25 \$	21,02 \$	41,92 \$	483,19 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2018-2	019	109 483,86 \$

SAISON 2019-	2020					
Circuits	Nombre de kilomètres à déneiger	Prix forfaitaire au kilomètre	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Numéro 3	37,09	2 749,00\$	101 960,41 \$	5 098,02 \$	10 170,55 \$	117 228,98 \$
RÉSERVOIRS	INCENDIE					
NOM DU CHEMIN		NUMÉRO DU CIRCUIT	PRIX FORFAITAIRE	TPS	TVQ	TOTAL
Chemi	n Banfill	3	267,91 \$	13,40 \$	26,73 \$	308,04 \$
Chemin St-Cyr		3	430,76 \$	21,54 \$	42,97 \$	495,27 \$
		то	TAL POUR LA SA	AISON 2019-2	020	118 032,29 \$

	GRAND TOTAL DU CIRCUIT 3	
OPTION B	ET DES RÉSERVOIRS INCENDIE	328 452,03 \$
	POUR LES TROIS ANNÉES	,

Et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat avec monsieur Jim Coddington, pour officialiser le tout.



2017-161 REPORT DES VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Claudette Lapointe, à reporter une semaine de vacances de l'année 2017 en début d'année 2018. Cette semaine de vacances devra être prise dans les six (6) premiers mois de l'année 2018.

	MÉCHOUI ANNUEL DE LA PAROISSE STE-BIBIANE	
	Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de soutien financier.	
6		
	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE – INVITATION « BISON EN FÊTE » LE 21 OCTOBRE 2017	
	Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.	

2017-162 PERMANENCE DE JACQUES ST-PIERRE

ATTENDU QUE monsieur Jacques St-Pierre est en période de probation pour le poste Manœuvre Saisonnier (période estivale, à durée déterminée selon les besoins saisonniers) jusqu'au 5 septembre

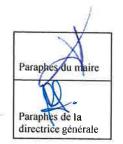
2017;

ATTENDU QUE selon les recommandations de la directrice générale, et de l'Officier municipal en voirie, monsieur St-Pierre satisfait les exigences du poste de Manœuvre Saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu d'accepter la permanence de monsieur Jacques St-Pierre au poste Manœuvre Saisonnier, le tout tel que convenu avec les membres du conseil et stipulé dans son contrat de travail.

PARC HISTORIQUE DE LA POUDRIÈRE	
LA 21È ÉDITION DU VIN ET FROMAGES	

Monsieur Herman Herbers, maire, confirme sa présence à cette soirée et ce, à ses frais.



2017-163 SGMR DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – OFFRE DE PROJET DE RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES POUR L'AUTOMNE 2017 ET NOMINATION D'UN POINT DE DÉPÔT POUR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE plusieurs citoyens procéderont aux ramassages de leurs feuilles

mortes au cours de la prochaine saison d'automne et qu'il y a lieu

de faire un pas de plus pour l'environnement;

ATTENDU QUE les conseillers de la municipalité du Canton de Cleveland ont à

cœur l'environnement et désirent contribuer à la récupération de

feuilles mortes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu:

D'autoriser l'achat de 200 à 300 sacs approximatif de papier biodégradables, selon les besoins, auprès de la Société de Gestion des Matières Résiduelles au coût de 0,25\$/sac;

D'offrir gratuitement les sacs de papiers biodégradables à la population, pour un maximum de 5 sacs par adresse et lors des demandes de sacs additionnels, le coût restera à 0,25\$ l'unité;

DE mettre un point de dépôt disponible pour notre municipalité dans la cour du bureau municipal, au même endroit que le dépôt pour les arbres de Noël, et ce, UNIQUEMENT pour les sacs de feuilles mortes en papier biodégradables offerts en ce sens;

QUE la population soit informée des services offerts pour le ramassage des feuilles mortes dans le journal de la municipalité « Le Jaseur » et sur le site Internet.

2017-164 CHEMIN DU CAMP – CHEMIN À CÉDER

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, la municipalité s'est départie de

certains chemins municipaux ne servant plus à l'utilité publique;

ATTENDU QUE une ancienne assiette du chemin Du Camp ne sert plus à l'utilité

publique;

ATTENDU QUE cette assiette a été fermée par règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu de vérifier la possibilité d'enclave avec d'autres propriétaires;

S'il n'y a aucune enclave en rapport avec le résidu du lot 5536351, de l'offrir au Presbyterian Church in Canada, situé au 422 chemin Du Camp à Cleveland, conditionnel à un échange de terrain suffisant aux normes de construction d'une aire de virage;

Si toutes les parties sont en accord, d'autoriser la directrice générale à procéder aux demandes de travaux d'arpentage et de préparation d'acte notarié;

Ces dépenses seront payées entièrement par la municipalité au même titre que tous les autres chemins qui ont été cédés, poste budgétaire 02-320-00-411.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte notarié, s'il y a lieu.



2017-165 L'ÉTINCELLE – PUBLICITÉ POUR PROMOUVOIR L'ACHAT LOCAL

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu de participer à une publicité dans le journal L'Étincelle pour promouvoir l'achat local au coût de 149\$.

INSCRIPTION À MONSIEUR HERMAN HERBERS POUR PARTICIPER AU 2017-166 **CONGRÈS DE LA FQM 2017**

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu que monsieur Herman Herbers, maire, soit autorisé à assister au congrès de la FQM pour l'année 2017. Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais inhérents de subsistance (transport, repas et hébergement) lui soit remboursé sur présentation de pièces justificatives et ce, jusqu'à concurrence maximale des crédits budgétaires disponibles à cette fin.

2017-167 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DU **CHEMIN KNOWLES**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par invitation à une demande de soumission pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles pour une période d'un an ou trois ans, auprès de monsieur James Knowles;

ATTENDU QUE monsieur James Knowles propose un contrat d'un an au montant de 1 600\$ taxes incluses pour la saison 2017-2018;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que la soumission de monsieur James Knowles soit acceptée au montant de 1 600,00\$ taxes incluses, le tout tel que soumis pour les travaux de déneigement du chemin Knowles, saison hivernale 2017-2018.

Les paiements pour ces travaux seront effectués aux dates suivantes :

20 décembre 2017

800,00\$

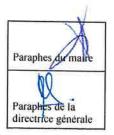
15 mai 2018

800,00\$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat avec cet entrepreneur.

2017-168 MARCHETHON TERRY FOX – DEMANDE DE DON

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr. Crack et résolu de verser un montant de 100\$ au Marchethon Terry Fox. Que cette dépense non prévue au budget soit puisée dans le poste « Dons-Divers ».



2017-169 MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX – ADHÉSION 2017-2018

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'adhérer comme membre 2017-2018 à la Maison de la famille Les Arbrisseaux au montant de 20\$. Que cette dépense non prévue au budget soit puisée dans le poste « Dons-Divers ».

INVITATION MONSIEUR NICK FONDA – LIVRE

Monsieur Gerald Badger annonce que monsieur Nick Fonda invite les membres du conseil à la présentation de son livre qui aura lieu les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 (Infos seulement).

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Durant cette période de questions, il y a eu l'intervention de messieurs Denis Auclair, Johnny Devries, Anthony Devries et Leslie Armstrong sur les points suivants :

- Date des règlements
- Distance la mesure de la marge de recul avant
- Achat de silo
- A partir de quel endroit, on calcule les distances de l'emprise de rue

2017-170 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller David Jr Crack et résolu que la séance soit levée à 20h38.

Herman Herbers, Maire

Claudette Lapointe,

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Paraphes di maire Paraphes de la directrice générale

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2017-09

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 5 septembre 2017.

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept.

Claudette Lapointe,

Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept.

Herman Herbers Maire